

**DÉCISION PORTANT NOMINATION EN  
QUALITÉ DE CHEF DE SERVICE DE LA  
PHARMACIE A USAGE INTERIEUR  
N°2025-013**

La Directrice,

- Vu les articles L.6143-7 et suivants du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article R.6146-4 du Code de la Santé Publique ;
- Vu la candidature de Madame le Docteur Charlotte JARRE ;
- Vu l'avis favorable de Monsieur le Docteur Philippe RAGUÉ, chef du pôle Chirurgie Médico-Technique ;
- Vu la codécision de la Directrice et du Président de la Commission Médicale d'Établissement, en date du 19 février 2025 ;

**NOMME**

Madame le Docteur Charlotte JARRE en qualité de gérant, chef de service de la PHARMACIE A USAGE INTERIEUR, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 pour une durée de 4 ans.

Fait à Vienne,

Le 19 février 2025

La Directrice  
Céline VIGNÉ

